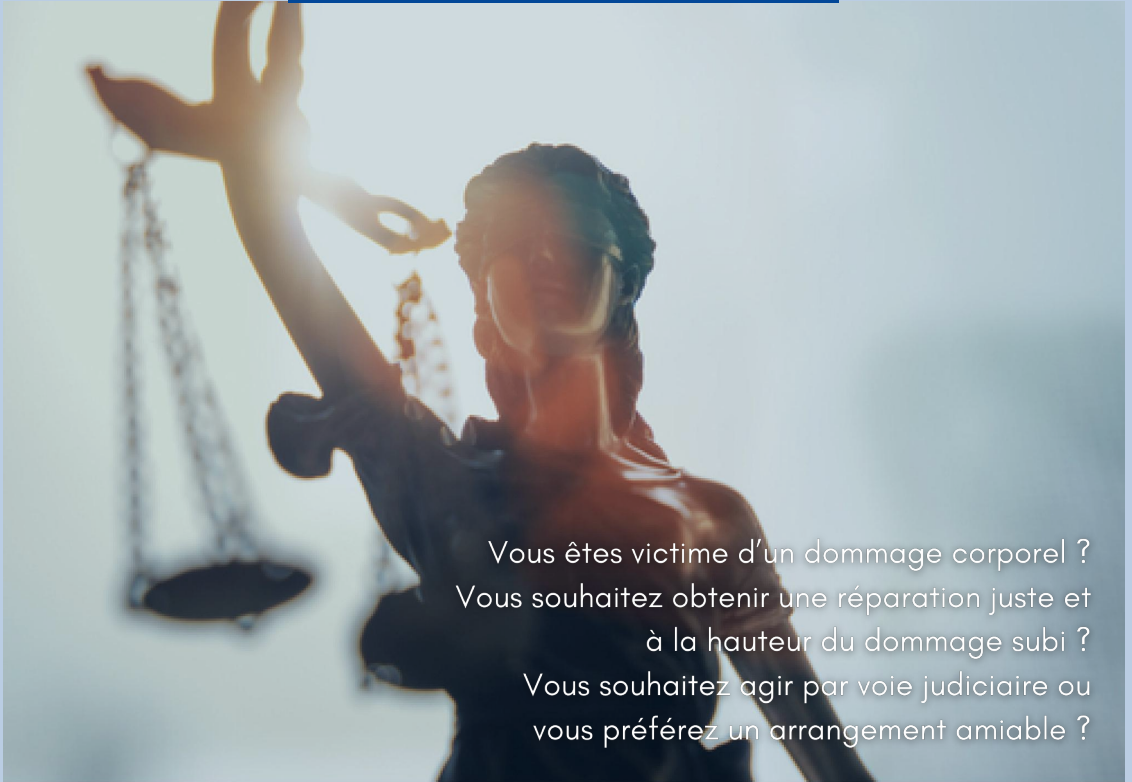
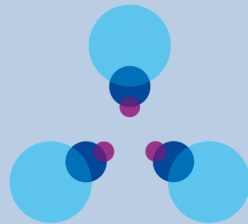


UN CONFLIT À RÉGLER ?



Vous êtes victime d'un dommage corporel ?
Vous souhaitez obtenir une réparation juste et
à la hauteur du dommage subi ?
Vous souhaitez agir par voie judiciaire ou
vous préférez un arrangement amiable ?

**RASSUREZ-
VOUS !**



A C C O R D
M A J E U R

BUREAU D'AVOCATS ET DE MÉDIATION

**ON S'OCCUPE
DE TOUT.**

LE DOMMAGE CORPOREL

Les avocats d'Accord Majeur© sont **spécialisés dans la réparation du dommage corporel**.

Qu'il s'agisse d'un accident de la route, d'une erreur médicale, d'un accident de la vie privée ou d'un accident du travail, ils interviennent pour défendre vos droits et pour vous aider à obtenir la réparation intégrale des dommages que vous avez subis, auprès du tiers responsable et de votre compagnie d'assurance.

Nous intervenons également dans les litiges au travail et plus particulièrement en cas de **risques psychosociaux**. Nous aidons nos clients victimes de burn-out, de harcèlement à défendre leurs droits. Nous intervenons lors de la fin du contrat de travail, de la reprise de celui-ci après une incapacité de longue durée ou en vue d'obtenir la réparation de dommages moyennant le paiement d'une indemnité.



59%

**D'AUGMENTATION DES
MONTANTS PROPOSÉS SUITE À
L'INTERVENTION DE L'AVOCAT**

Les clients d'Accord Majeur© ont vu leur vie fracturée du jour au lendemain. Ils se sentent dépassés, impuissants et démunis face à une situation qu'ils n'ont pas pu anticiper. Ils éprouvent de la colère, de la tristesse, des frustrations, du découragement.

Les avocats d'Accord Majeur© accueillent leurs émotions et les placent au centre de la solution juridique.

Nous proposons un **service holistique**, la méthode Accord Majeur© créée par Séverine EVRARD, qui offre une solution légale et personnelle grâce à un accompagnement pluridisciplinaire.

LA MÉDIATION

La médiation est un processus qui permet d'aboutir à un **accord amiable** entre les parties avec l'intervention d'une personne neutre, le médiateur.

Elle est judiciaire ou extra-judiciaire et confidentielle. La médiation peut intervenir dans tous les types de relations :

un problème au travail avec un collègue ou avec votre N+1, une difficulté avec un voisin, avec un fournisseur ou un client, une relation familiale pour laquelle vous avez besoin d'aide: une séparation, un divorce, une mésentente à l'occasion d'une succession.

Ses caractéristiques : la recherche d'un accord respectueux des besoins de chacun, durable dans le temps et gagnant-gagnant.

Vous souhaitez en savoir plus sur la médiation ? Regardez le **replay de notre webinaire** : <http://bit.ly/webinaire-mediation>

75%
= ACCORD MÉDIATION



LE MÉDIATEUR, QUEL EST SON RÔLE ?

Le médiateur.trice est un tiers indépendant et neutre qui aide les parties à écouter et à communiquer autrement. Il.elle est un.e facilitateur.trice de solutions qui stimule la créativité de chacun.

Seuls les accords obtenus avec un.e médiateur.trice agréé.e peuvent être homologués devant le juge compétent et avoir ainsi la même valeur qu'un jugement.

Pour en savoir plus sur la médiation, **téléchargez notre carnet : les 7 clés pour réussir une médiation** : <https://www.severine-evrard.be/fr/cadeaux-client>

NOTRE ÉQUIPE



Séverine EVRARD – Fondatrice

Elle est **avocate** depuis 1995. Elle a traité plus de 500 dossiers de réparation du dommage corporel. Elle a obtenu la réparation du dommage de ses clients dans 7 cas sur 10.

Elle a défendu ses clients dans le dossier Ghislenghien où, grâce à son expertise, ils ont été parmi les premiers à obtenir l'indemnisation intégrale de leurs dommages.

Elle a également conseillé et défendu plus de 200 clients en burn-out afin qu'ils puissent connaître leurs droits dans leur situation individuelle sur le plan légal, et elle a aidé ceux qui le souhaitaient à mettre fin au contrat de travail, avec une indemnité, ou à reprendre leur activité dans de meilleures conditions.

Médiatrice depuis 2008, elle aide la conclusion d'accord amiable dans les affaires civiles, familiales, commerciales et du travail.

Elle donne régulièrement des **formations** et des **conférences** dans ses différents domaines d'expertise.

Elle a rédigé une contribution dans le livre publié chez Anthemis « La souffrance au travail, dialogue pluridisciplinaire autour du burn-out » (2019).

Elle est collaboratrice à la rédaction de la Revue Générale des Assurances et Responsabilités.

Sa croyance : *La vie vaut la peine d'être vécue quelles que soient les circonstances que nous avons à traverser.*



Jessica DIBI – Collaboratrice

Elle est **avocate** depuis 2014. Elle défend les clients d'Accord Majeur® à l'occasion des procédures judiciaires et dans le cadre des expertises judiciaires et amiables. Elle dispose d'une large expérience en la matière qui lui permet un argumentaire efficace et complet tant sur le plan des faits que du droit. Elle exerce également en droit des étrangers, ce qui lui offre un large panel d'intervention.



Diane Woué – Collaboratrice

Diane est psychologue, **responsable de la communication web** d'Accord Majeur® et de la diffusion d'informations en ligne pour les internautes. Tout cela via différents canaux tels que la lettre d'informations, la rédaction d'articles ou le partage d'informations spécifiques à notre domaine d'action.

Ensemble, on va plus loin...

Chaque année, Accord Majeur consacre 1% minimum de son chiffre d'affaires à des œuvres solidaires.

**Plus d'informations :
Scannez-moi !**



Accord Majeur

Drève du Sénéchal 19, 1180 Uccle

02/349.08.98 – 0496/30.98.34

severine.evrard@accordmajeur.be

www.accordmajeur.be